



Aménagements Paysagers

BTSA en 2 ans

Lycée Privé Agricole Gignac

1740 heures dont 14 semaines de stage

Une formation complète en 3 temps

1/4



Enseignement général

- Expression, communication, animation, documentation.
- Langue vivante.
- Economie, gestion entreprise.
- Traitement de données (mathématiques, informatique).
- EPS.

1/2



Enseignement professionnel

- Etude du milieu et gestion paysagère.
- Connaissance et gestion des végétaux.
- Technologie des aménagements.
- Planification et gestion des projets et des chantiers.
- Infographie paysagère.

1/4



Période de formation en milieu professionnel

14 semaines de stage en 2 ans (10 semaines prises sur la scolarité, et 4 sur les vacances.)

- 11 semaines de stage la première année
- 3 semaines de stage la deuxième année

Dont 8 semaines minimum dans une même entreprise.

Les stages peuvent se dérouler en bureau d'étude, en entreprise paysagère ou dans le secteur public (collectivités territoriales).

Une passion Un projet

- Obtenir un Brevet de Technicien Supérieur.
- Avoir la possibilité d'entrer dans la vie active avec un diplôme de niveau III (bac+2).
- Accéder aux concours.
- Poursuivre en enseignement supérieur (licence pro, écoles d'ingénieurs, grandes écoles).
- Acquérir un savoir-faire en étant acteur de sa formation.

Les atouts de l'établissement

- Des partenariats avec des professionnels et des acteurs locaux.
- Cadre paysagé et présence d'un rucher au sein de l'établissement.
- Participation aux olympiades des métiers.
- 30 ans d'expérience dans la filière Travaux paysagers.
- Présence de logements étudiants.

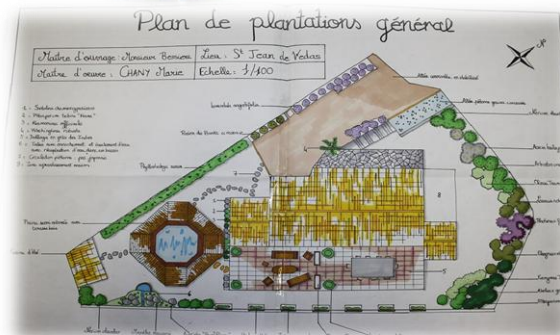
Les points forts du BTSA Aménagements Paysagers

Les atouts d'un cycle court

- Un diplôme qualifiant reconnu, en deux ans seulement de formation.
- L'obtention du diplôme repose, pour moitié, sur un contrôle continu réalisé en cours de formation, et pour moitié, sur des épreuves d'examen terminal.

Un accompagnement Un perfectionnement

- Accompagnement du projet personnel et professionnel.
- Modules d'initiative locale : apiculture et infographie.



ADMISSION Les objectifs de la formation permettent

- Etre titulaire :
 - ⇒ Soit d'un BAC pro
 - ⇒ Soit d'un BAC général
 - ⇒ soit d'un BAC techno (STAV...)
- Satisfaire à une évolution d'entrée :
 - ⇒ Examen du dossier scolaire.
 - ⇒ Entretien individuel.

- D'appréhender les aménagements paysagers à différentes échelles :
 - du grand site au petit jardin particulier.
- et à différentes étapes du projet :
 - état des lieux : étude des contextes écologiques et humains (commanditaires, usagers)
 - conception
 - planification du projet
 - démarches administratives et juridiques
 - gestion économique
 - réalisation technique
 - suivi et entretien du chantier

en fonction de ses choix professionnels l'étudiant pourra, par la suite, se spécialiser dans les uns ou les autres de ces domaines.



Après le BTSA Aménagements Paysagers

Le technicien supérieur peut être amené à assumer des responsabilités, dans le secteur privé ou dans le secteur public (collectivités territoriales).

Vie active

1. Sur le terrain, en tant que **technicien agent de maîtrise**, après un passage plus ou moins long à des postes d'exécution (agent technique, agent de maîtrise, chef d'équipe).
2. Dans un bureau d'étude, en tant qu'**assistant à la conception de projets**.
3. Il peut également occuper des fonctions de conseillers, formateurs...

Poursuite d'études

- Licence Pro, Master Pro
- Classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs (Antibes, Montreuil)
- Grandes écoles du paysage (Versailles, Marseille, Bordeaux, Lille)
- Ecoles d'ingénieurs du paysage (Angers, Blois, ITIAPE Lille ou Antibes)
- Ecoles d'architecture
- Certificats de spécialisations : constructions paysagères, golf, infographie...

...

